



COMMUNE DE
BUSSY-SUR-MOUDON

CONSEIL GENERAL DE BUSSY-SUR-MOUDON

Procès-verbal de la séance du mardi 14 décembre 2021 Grande salle de Thierrens

M. Alain Balmer, président du Conseil général, ouvre la séance à 19h30.

Il remercie Mme Muriel Detraz pour avoir accepté de remplacer le secrétaire malade pour cette séance.

L'ordre du jour est accepté sans demande de modification.

1. **Assermentation**

Le Président procède à l'assermentation d'un nouveau membre. Il s'agit de M. Christophe Pidoux.

2. **Appel**

La Municipalité est au complet. L'appel fait constater la présence de 29 conseillers sur 38. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut délibérer.

3. **Procès-verbal de la dernière assemblée**

Mme Muriel Detraz procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2021.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Communications de la Municipalité

Stéphane Thonney :

La commune a actuellement 2 emprunts auprès de la banque Raiffeisen. Le premier, arrivé à échéance au mois de septembre de cette année, a été renouvelé à un taux plus favorable que précédemment pour une durée de 3 ans soit jusqu'en 2024. Le second emprunt arrivant également à échéance à cette date, il sera ainsi possible de regrouper les deux emprunts.

Le projet de PGA est parti en consultation à la fin du mois d'août 2021. A l'heure actuelle, nous n'avons pas de retour des instances cantonales, malgré un délai de réponse annoncé de 3 à 6 mois.

Suite aux attaques informatiques subies par plusieurs communes vaudoises, la Municipalité s'est assurée de la cybersécurité du système informatique de la commune. Les antivirus et pare-feux nécessaires sont opérationnels et efficaces et la sécurité est assurée. Une copie des documents informatiques de la commune a toutefois été faite sur un disque dur externe.

L'année passée, la Municipalité a été approchée par la commune de Lucens qui souhaite implanter une antenne de télécommunication de 40 mètres sur leur DDP (Droit de Superficie Distinct et Permanent) situé à Pra Baccon. La Municipalité a répondu en indiquant que la commune de Bussy-sur-Moudon n'était pas intéressé par une telle antenne sur la commune et visible depuis le village. La commune de Lucens est revenue à la charge cette année en précisant qu'il s'agit du meilleur site retenu et que cette antenne est nécessaire pour offrir une meilleure couverture du réseau Swisscom sur les hauts de Lucens et surtout le village d'Oulens. A noter que Swisscom verserait une location d'environ CHF 6'000.- à la commune de Lucens qui serait prête à partager le montant. La commune de Lucens va dans tous les cas mettre à l'enquête cette nouvelle antenne. S'agissant d'un sujet sensible, la Municipalité souhaite prendre la température au sein du conseil pour décider si la commune, avec le soutien de la population, refuse l'implantation de cette antenne avec le risque d'une procédure ou si nous l'acceptons malgré les nuisances, sachant qu'elle sera probablement utile à terme avec le développement de la technologie 5G. M. Thonney propose de traiter ce sujet dans le point *Divers et propositions individuelles*.

Philippe Stauffer :

Cette année, l'entier de l'éclairage public est passé sur la technologie LED. Les horaires d'enclenchement ont également été optimisés. Un bilan des économies d'énergie électrique sera fait après une année d'exploitation. Au niveau de la facturation, nous passerons d'un forfait annuel à une facturation des consommations effectives sur la base de compteurs.

La Municipalité a décidé de refaire le site internet de la commune devenu obsolète, dans le but de le rendre plus convivial et pratique. Le nouveau site est opérationnel, mais certaines informations ou documents doivent encore être intégrés. Les membres du conseil sont invités à le parcourir et faire part de leurs propositions d'ajouts ou remarques à la secrétaire communale.

Christian Gillabert :

Pour vérifier la vitesse des automobilistes dans le village, un radar pédagogique a été posé pendant une semaine au début du mois de septembre. La vitesse moyenne mesurée est de 40 km/h, soit en dessous de la limitation. 99% les véhicules sortants et 96% des véhicules entrants sont en dessous de la limitation.

Les travaux pour les réseaux d'eau ont pris du retard en raison des problèmes de chlorothalonil et de la pandémie. Une solution initiale de mélange des eaux était prévue pour respecter les limites de chlorothalonil dans l'eau du réseau communal. Une nouvelle solution de traitement de l'eau est prévue au futur réservoir de Saint-Cierges. Une étude est en cours pour chiffrer le coût d'une conduite de pompage de l'eau de la commune jusqu'à ce réservoir. Le début des travaux est prévu en 2023.

Johann Binggeli :

La déchetterie sera fermée les samedi 25 décembre et samedi 1^{er} janvier. Une ouverture spéciale est prévue le jeudi 30 décembre de 15h00 à 17h00.

En raison de leur volume important, les feuilles mortes devront être mises sur le tas de branches en face de la déchetterie et plus dans la benne à compost.

Le nouveau garde forestier du triage est M. Mathurin Pidoux.

Olivier Fardel :

En raison de la pandémie, les locations du four à pain ont été peu nombreuses ces deux dernières années. Les Amis du vin cuits ont sollicité la commune pour demander la prise en charge des frais d'exploitation du bâtiment.

La Municipalité a accepté une prise en charge des frais du bâtiment, mais en contrepartie, les locations futures reviendront à la commune jusqu'à concurrence du montant dépensé. Le solde des locations sera reversé sous forme de dons aux Amis du vin cuit. La société continuera toutefois ses tâches d'entretien et de gestion des locations du four à pain.

Pour le projet de nouvelle grande salle, les lots de soumissions du gros œuvre et second œuvre ont été attribués. A ce stade, les budgets sont respectés. Le début des travaux est prévu pour le 17 janvier 2022 avec la sécurité du site et le 24 janvier pour le forage des sondes géothermiques. Il s'en suivra le terrassement et la construction du béton armé. Les retours du 3^{ème} lot de soumissions pour les travaux intérieurs sont prévus au mois de février.

5. **Projet de nouvelle grande salle – Préavis n°182bis**

M. Thonney présente le préavis n°182bis. Ce préavis n'apporte pas changement par rapport au préavis n°182 qui a déjà été voté. Il fournit néanmoins des précisions et des détails sur les montants et le mode financement. A noter que ces données ont été protocolées dans le procès-verbal de la séance du conseil du 12 novembre 2020.

Le Président de la commission d'étude de la grande salle, M. Braissant, procède à la lecture du rapport. Le préavis 182bis a pour but de demander au Conseil général un crédit de CHF 1'581'578.- destiné à réaliser une nouvelle grande salle. Le préavis prévoit un autofinancement du crédit, sans devoir faire d'emprunt, par la reprise sur le compte 9282 « Réserve travaux futurs » pour CHF 891'000.- et par la subvention de l'ECA de CHF 689'610.-. La commission d'étude encourage les membres du Conseil a accepté la proposition de la Municipalité.

M. Alain Balmer ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Le préavis n°182bis est accepté à l'unanimité.

6. **Budget 2022 – Préavis n°185**

M. Balmer rappelle que le budget ainsi que les explications de la boursière ont été joints à la convocation.

Le rapporteur de la commission de gestion, M. Genton, procède à la lecture du rapport et recommande à l'assemblée l'acceptation du préavis municipal.

Le préavis n°185 est accepté à l'unanimité.

7. **Plafond d'endettement 2021-2026 – Préavis n°186**

M. Thonney précise que le plafond d'endettement doit être refixé en début de chaque législature. Sur les conseils de l'UCV et étant donné qu'il n'y a pas de nécessité de le modifier, le plafond d'endettement pour la nouvelle législature reste inchangé.

Le rapporteur de la commission de gestion, M. Genton, procède à la lecture du rapport et recommande à l'assemblée l'acceptation du préavis municipal.

M. Alain Balmer ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Le préavis n°186 est accepté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

M. Alain Favre annonce que la course du conseil est reportée en raison de la situation sanitaire.

M. Thonney revient sur la discussion concernant l'antenne de télécommunication. Suite à l'intervention d'un conseiller, il précise que l'antenne est effectivement d'utilité public et que dans le fond, la commune de Bussy-sur-Moudon ne pourra pas s'y opposer. La Municipalité a toutefois la préoccupation de faire valoir l'avis de la population. En effet, si la population est contre l'implantation de cette antenne et bien qu'une opposition aurait peu de chance d'avoir gain de cause, la Municipalité tentera de dissuader la commune de Lucens de la placer à cet endroit et de les encourager à trouver une autre solution. En revanche, si la population est favorable, la Municipalité suivra cet avis et ne s'y opposera pas.

Selon M. Favre, il s'agit d'un problème au niveau fédéral sur lequel nous n'avons pas notre mot à dire. Il ne vaut donc pas la peine d'investir du temps et de l'argent dans l'opposition.

M. Bürli pense qu'il est néanmoins important d'en discuter et remercie M. Thonney pour la démarche. Selon lui, l'utilité de la 5G est limitée et réduite à des activités anecdotiques. Donc, même si nous n'avons pas les moyens de nous y opposer, c'est important d'exprimer notre avis pour marquer le pas contre quelque chose que l'on nous impose.

Pour M. Thonney, la couverture 4G actuelle sur la commune est excellente sans antenne. Or, le rayon d'émission des antennes 5G est plus petit que celui d'une antenne 4G. Par conséquent, en cas d'arrêt de la 4G et sans antenne 5G, nous risquerions d'avoir une mauvaise couverture dans le futur.

Mme Stauffer précise que nous utilisons et profitons tous d'appareils de téléphonie mobile. Donc, nous sommes bien contents que d'autres communes aient accepté l'implantation d'antennes sur leur territoire.

M. Balmer précise que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour de la séance et que le conseil n'est donc pas amené à voter sur ce sujet aujourd'hui. M. Thonney confirme qu'il s'agit d'une mise en discussion pour avoir le ressenti de la population. Il semble à priori qu'il n'y ait pas d'opposition farouche au sein de l'assemblée. Mais, il est clair que, lors de la mise à l'enquête, tout un chacun aura l'occasion de faire opposition à titre individuel.

M. Braissant, précise que nous nous étions finalement habitués aux précédentes paraboles, même si ce n'est pas ce qu'il y a de plus beau. Au final, il vaut mieux avoir une antenne sur ce site, à une distance conséquente du village, plutôt que sous nos fenêtres.

Mme Stuby y est favorable et ajoute qu'il faut vivre avec notre temps et penser à la future génération.

M. O. Augsburg n'est pas contre la technologie. Selon lui, cette antenne a son importance sur ce site et ça doit se monnayer. Il invite la commune à négocier la redevance sur la base du rayon desservi et de la part extérieure à la commune de Lucens.

Selon Mme N. Thonney, il faut vivre avec son temps. Nous avons la chance de ne pas avoir de ligne à haute tension, donc il faut faire la part des choses.

M. Detraz soulève que les autorités fédérales et cantonales disent majoritairement que nous avons du retard dans la cyberadministration. Il est donc important que les infrastructures puissent se développer. Bien que les moyens juridiques soient quasiment nuls, il est néanmoins utile d'en débattre et de questionner la pertinence d'une telle antenne. Ceci peut amener une majorité de personnes à réfléchir et se positionner.

M. Balmer annonce qu'il y est favorable, bien qu'il habite le plus proche du site retenu pour l'antenne.

M. Thonney conclut le sujet en remerciant les personnes qui ont pris la parole. Il en ressort qu'il est préférable d'accepter l'implantation de cette antenne et de ne pas s'y opposer. La Municipalité va donc répondre favorablement à la demande de la commune de Lucens.

Suite à la question d'une conseillère, M. Thonney annonce que M. Philippe Stauffer s'est proposé pour reprendre l'entretien du cimetière à partir du printemps 2022.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h40.

Le président
Alain Balmer

Le secrétaire
Luc Giger

